

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mai, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

**Date de la convocation** : 02 mai 2022

**Présents** : Mmes CLEMENT – DUTEIL – VIGNAUD – FANUCCI – VAUZELLE – DULAC - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – LAFON – ANDRIEUX – DOBY – MAGNON.

**Secrétaire de séance** : Lionel MAHERAULT

**ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'organisation des Soirs Bleus.

Accord unanime

**VOTE DES SUBVENTIONS**

M. le Maire fait état des demandes reçues.

Il est décidé d'accorder :

- 500 € à l'ASLVE
- 4 500 € à Val Echel Judo
- 300 € à l'APE Sers Vouzan
- 300 € à Court Echel
- 300 € à Jeunesse Sportive GARAT SERS VOUZAN
- 100 € à l'Amicale des Donneurs de Sang
- 100 € à l'Enfant Soleil
- 100 € à l'Hôpital pour les enfants
- 300 € à l'Amicale des Chasseurs à titre exceptionnel
- 200 € à ROC N RUN

Les Conseillers municipaux, membres de ces associations, ne prennent pas part au vote. (P. ANDRIEUX – Ch. DUTEIL – P. MAGNON).

Accord unanime.

## **AIDE AUX FAMILLES**

L'école de VOUZAN organise un voyage à Paris sur 2 jours. Le SIVOS a accordé une subvention de 2000 € pour cette sortie.

Le reste à charge pour les familles s'élève à 90 €.

Il est donc proposé d'aider les familles qui le souhaitent suivant le barème ci-dessous, selon le quotient familial (CAF).

<b>TRANCHE</b>	<b>0-600 €</b>	<b>601-900 €</b>	<b>901-1200 €</b>	<b>&lt;1200 €</b>
<b>Participation</b>	80 €	60 €	40 €	20 €

Accord unanime du Conseil Municipal.

## **VENTE DE CHEMINS**

1) Mme Jacqueline BESSON souhaite acheter une partie de l'impasse qui jouxte une habitation lui appartenant à Roche.

M. DOBY présente le plan de partition possible.

Après débat, le Conseil Municipal propose de vendre cette partie de parcelle à raison de 1 000 €.

Tous les frais (enquête publique, géomètre et notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

2) M. KRISTODOULOU souhaite acheter une parcelle de terrain ainsi qu'une partie de chemin encadrées dans sa propriété à Jean de Sers.

Après débat, il est proposé par 11 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, de céder cette parcelle et cette partie de chemin pour la somme de 3 000 €. Tous les frais (enquête publique, géomètre et notaire) restant à la charge de l'acquéreur.

Remarque : M. le Maire, après échange avec un riverain constate une difficulté. Des échanges entre l'acquéreur et ce riverain seront nécessaires.

### ***CHEMIN DE RANDONNEE***

Une partie de chemin communal au lieu-dit Le Fonchain a été inscrit, à tort, au titre des chemins de randonnée.

M. le Maire propose la désinscription de ce chemin.

Accord unanime du Conseil pour demander au Conseil Départemental cette annulation.

### ***PARCELLE EN INDIVISION***

M. le Maire rappelle que la Place de la Chaume est en indivision entre la commune et un riverain.

M. le Maire propose un achat-échange avec le riverain.

Les frais de géomètre seront partagés entre la commune et le riverain.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

M. MAGNON rappelle l'organisation de la manifestation SOIRS BLEUS le 23 juillet.

Mme DULAC rappelle le stage de formation concernant la commission cimetière le 8 juin.

Fin de la séance : 22 heures 30.